



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CREUSE

SECRETARIAT GENERAL AUX
AFFAIRES DEPARTEMENTALES

**Arrêté n°2014217-04 du 5 août 2014
renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés**

**Le Préfet de la Creuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU les articles L 1232-7 et suivants du code du Travail ;

VU les articles D 1232-4 et suivants du Code du Travail ;

VU l'arrêté renouvelant la liste départementale des conseillers des salariés en date du 10 août 2011 modifié par l'arrêté du 25 septembre 2013 ;

VU les courriers adressés aux organisations syndicales en date du 18 février 2014 et 11 juin 2014;

VU le courrier de Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de la Creuse de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 04 août 2014 ;

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou en cas de rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée comme suit :

<u>CFE-CGC :</u>	
Mr CHATENDEAU Jean-Marc 1 Beausoleil 23800 La Celle Dunoise Tél : 06 07 48 28 73 Employé de banque.	

CGT:

Mr BADDI Omar
8 rue du Docteur Brésard
23000 Guéret
Tél : 06.73.98.93.28
Médiateur de proximité.

Mr BOUSSANGE Nicolas
Monterailoux
23170 Lussat
Tél : 07.85.71.61.01
Agent de production.

Mme CANET Hélène
26 Le Grand Dognon
23160 Bazelat
Tél : 06.25.21.22.72
Agent SNCF.

Mr DEPIERRE Mickael
14 Nouallaguet
23250 Saint Georges la Pougé
Tél : 06.27.67.27.27
Educateur.

Mr DUCOURTIOUX Jean Marc
Les Cros
87230 Saint Amand Magnazeix
Tél : 06 65 60 11 42
Technicien Méthode.

Mme LOUIS Lydie
3 Cheizet
23700 Rougnat
Tél : 06 45 74 13.38
Agent de distribution.

Mr MATHIVERT Dominique
16 rue Saint Sevrin
23120 Vallières
Tél : 06.31.26.67.83
Agent de fabrication.

Mme MAURY Andrée
41 rue de la Liberté
23000 Guéret
Tél : 06.79.69.85.59
Auxiliaire de vie.

Mme PETIT Colette
43 rue Bernard Triclot
23000 Guéret
Tél : 05.55.51.97.44
Agent vidéocodage.

CFDT:

Mr BRUNIE Eric
Maison des Associations
11 rue de Braconne
23000 Guéret
Tél : 06 77 37 77 19
Inspecteur.

Mr CHEYPE Thierry
14 La Charse
23150 St Yrieix les Bois
Formateur
Tél : 06 22 97 03 55

Mme FLAMENT Brigitte
2 Le Lombarteix
23100 La Courtine
Tél : 06 33 28 33 33
Aide médico Psychologique.

Mr HUMBERT André
10 Villemome
23380 Glénic
Tél : 05 55 81 94 59
Educateur spécialisé.

Mme MERITET Nadine
Glane
23000 ST Sulpice le Guérétois
Tél : 06 74 76 30 93
Technicienne.

Mme WORM Peggy
Fougères
23300 Saint Agnant de Versillat
Tél : 06 86 56 49 80
Aide médico psychologique

<u>CFTC :</u>	
<p>Mr PETIT- PIERRE Hervé 3 place Louis Caillaud 23320 Bussiere- Dunoise Tél : 05 55 81 62 64 Employé de collectivité.</p>	<p>Mr BAJOU Philippe 1 Peugeotier 23160 St Sébastien Tél : 06 52 54 93 37 Employé de la Poste.</p>
<u>FO :</u>	
<p>Mr COUTY Michel Crouzat 23130 Issoudun Létrieix Tél : 06 35 44 79 87 Retraité.</p> <p>Mme FILLORD Véronique 3 rue de la Couture 23170 Chambon sur Voueize Tél : 05.55.82 84 18 Aide soignante.</p> <p>Mr JAMET Francis 57 avenue du Docteur Manouvrier 23000 Guéret Tél : 05.55.61.12.37 Tél : 06.85.16.32.33 Gestionnaire du contentieux.</p>	<p>Mme MARTINIE Christine Résidence Montfleury Route de Buffon 03100 Montluçon Tél : 07.89.33.42.72 Aide soignante.</p> <p>Mr GÜNTHER DAVID 9 Lotissement du Sauzet 23300 La Souterraine Tél : 06.83.19.52.63 Conducteur de ligne.</p>

ARTICLE 2 : La durée de leur mandat est fixée à trois ans.

ARTICLE 3 : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de la Creuse et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

ARTICLE 4 : La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés à l'Inspection du Travail de l'Unité Territoriale de la Creuse et dans chaque mairie de département

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le - 5 AOUT 2014
Le Préfet,

Christian CHOCQUET Page 3 sur 3